



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Calvados

☎☎☎☎☎

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

☎☎☎☎☎

**Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire  
du Jeudi 14 Décembre 2023 à 20h30**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le sept décembre deux mille vingt-trois.

La convocation des conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le sept décembre deux mille vingt-trois.

La séance est ouverte à 20h34 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Présidente de séance.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, informe les membres du Conseil Communautaire qu'elle assume à ce jour les fonctions de M. Marc ANDREU SABATER, Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, qui est empêché pour des raisons médicales. Ainsi, elle assume la présidence de cette séance du Conseil communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Gilles MALOISEL se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente de séance indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant,
- Les membres s'étant excusés,

*Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.*

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

**Etat de présence des conseillers communautaires**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>						
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT			
Mme Nathalie BOUILLARD	X					
Mme Catherine CAILLY	X					
M. Pascal DALIGAULT	X					
M. Sylvain DELANGE	X					
Mme Valérie DESQUESNE	X					
M. Jean ELISABETH				Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY			
<b>LA VILLETTE</b>						
M. Daniel BREARD	X					
<b>PERIGNY</b>						
M. Jean-Christophe MEUNIER	X					
<b>PONTECOULANT</b>						
Mme Gislaine MARIE	X					
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>						
M. Manuel MACHADO	X					
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. Jean TURMEL	X					
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	X					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Denis JOUAULT	X					
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Claude RUULT	X					
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL	X					
<b>PONT-BELLANGER</b>						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>						
M. Maurice ANNE	X					
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>						
Mme Catherine GARNIER	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

**SOULEUVRE-EN-BOCAGE**

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X

**VALDALLIERE**

M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

**VIRE NORMANDIE**

M. Marc ANDREU SABATER			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT*	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>45</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>52</b>		

*\*M. Régis PICOT a quitté la séance après l'examen de la délibération n°D2023-12-7-24. A compter de ladite délibération, M. Régis PICOT a donné procuration de vote à Mme Annie ROSSI.*

Ordre du jour
---------------

**Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023**  
**Communication des décisions prises par Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, et en vertu de la délégation du Conseil Communautaire prise par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 :**  
 - n°DP-2023-24 du 16 novembre 2023 et n°DP-2023-25 du 16 novembre 2023

<b>Elus référents</b>
-----------------------

<b>A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)</b>		
<b>D2023-12-7-1</b>	Comité Syndical du SIRTOM – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau	<b>Mme Catherine GOURNEY-LECONTE</b>
<b>D2023-12-7-2</b>	Opération de programme n°200 – « opération foncière pour le siège communautaire » : Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site du Révotel	<b>M. Régis DELIQUAIRE</b>
<b>B. Finances, Marchés Publics, Moyens Généraux et Ressources Humaines</b>		
➤ <b>Finances, Marchés Publics et Moyens Généraux</b>		
<b>D2023-12-7-3</b>	Demandes de subvention 2023 : a) Comice Agricole Intercantonal de Vassy b) Association 2 <sup>ème</sup> Vie, 2 <sup>ème</sup> Chance	<b>Mme Annie ROSSI</b>
<b>D2023-12-7-4</b>	Décisions Modificatives	
<b>D2023-12-7-5</b>	Fermeture du Budget Annexe « La Douitée »	
<b>D2023-12-7-6</b>	Procès-verbal de mise à disposition du patrimoine lié au Pôle de Santé «le Colombier» de Vire et du transfert des dépôts de garantie	
<b>D2023-12-7-7</b>	Transfert de mise à disposition des aires d'accueil des gens du voyage de Vire Normandie et de Condé-en-Normandie	
<b>D2023-12-7-8</b>	Systèmes d'information – Convention de prestation de services	
<b>D2023-12-7-9</b>	Règlement de la commande publique	
<b>D2023-12-7-10</b>	Règlement budgétaire et financier	
➤ <b>Ressources Humaines</b>		
<b>D2023-12-7-11</b>	Evolution d'un emploi d'agent d'entretien de 9h à 11h	<b>M. Gilles FAUCON</b>
<b>D2023-12-7-12</b>	Approbation du plan et du règlement de formation	
<b>D2023-12-7-13</b>	Approbation du règlement sur les frais de déplacements	
<b>D2023-12-7-14</b>	Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) – Abrogation de la délibération n°D2023-9-5-10 du 28 septembre 2023	
<b>C. Environnement</b>		
➤ <b>Petit et Grand Cycle de l'Eau</b>		
<b>D2023-12-7-15</b>	Projet de restauration hydro-morphologique d'un affluent de la Souleuvre	<b>Mme Valérie DESQUESNE</b>
➤ <b>Mobilité</b>		
<b>D2023-12-7-16</b>	Guichet de la gare de Vire – Signature d'avenants avec la SNCF Gares et Connexions – Prolongement jusqu'au 31 décembre 2024 des conventions pour l'exploitation du guichet de la gare de Vire	<b>M. Guy VELANY</b>
➤ <b>Déchets/Déchèteries</b>		
<b>D2023-12-7-17</b>	Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau, du SEROC et du SIRTOM Fiers-Condé - Année 2022	<b>Mme Coraline BRISON-VALOGNES</b>
<b>D2023-12-7-18</b>	Gestion des déchets – Tarifs 2024 : a) Accès aux déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau b) Redevance incitative pour le territoire de Souleuvre-en-Bocage (Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) c) Redevance spéciale pour le territoire de Vire Normandie (Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	
<b>D2023-12-7-19</b>	Marché Public : Location longue durée de deux camions grue	
<b>D2023-12-7-20</b>	Conventionnement des filières « Articles de Bricolage et Jardin » et « Jouets » avec l'Eco-organisme agréé Ecomaison	

<b>D2023-12-7-21</b>	Conventionnement de la filière « Outillages du peintre » avec l'Eco-organisme agréé ECODDS	
<b>D2023-12-7-22</b>	Mise à jour du règlement intérieur des déchèteries	
<b>D. Urbanisme/Habitat</b>		
➤ <b>Urbanisme</b>		
<b>D2023-12-7-23</b>	Commission Régionale sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)	<b>M. Marc GUILLAUMIN</b>
<b>D2023-12-7-24</b>	Débat annuel sur la politique de l'urbanisme 2023	
➤ <b>Habitat</b>		
<b>D2023-12-7-25</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) : Versement de subventions	<b>Mme Nicole DESMOTTES</b>
<b>D2023-12-7-26</b>	Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions	
<b>D2023-12-7-27</b>	Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) – Renouvellement de la Convention avec Biomasse Normandie	
<b>E. Attractivité du Territoire</b>		
➤ <b>Développement économique</b>		
<b>D2023-12-7-28</b>	Mobi Pro – Signature d'un avenant n° 1 à la convention avec l'association Mobylys relative à l'animation du dispositif	<b>M. Lucien BAZIN</b>
<b>D2023-12-7-29</b>	Commune de Vire Normandie – Requalification du parc d'activités économiques Le Gast – Acquisition d'une emprise foncière auprès de la SAS THIBAUT	
<b>D2023-12-7-30</b>	Commune de Vire Normandie (commune déléguée de Vire) – Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) en vue de la conduite d'une étude de pré-faisabilité urbaine sur le site Butagaz	
➤ <b>Commerces</b>		
<b>D2023-12-7-31</b>	Mise en place du dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires)	<b>M. Lucien BAZIN</b>
<b>D2023-12-7-32</b>	Condé-en-Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail pour l'année 2024	<b>M. Jean TURMEL</b>
<b>Questions Diverses</b>		

Mme la Présidente de séance soumet à l'assemblée délibérante la validation de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 16 novembre 2023 qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance. Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent ainsi, à l'unanimité, sa rédaction.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires des décisions prises par le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2023-24 du 16 novembre 2023	Commune de Valdallière – Parc d'Activités Economiques Les Crières – Location de la cellule n°1 des ateliers relais au bénéfice de la société LEFRANÇOIS Construction
n°DP-2023-25 du 16 novembre 2023	Marché CDC23020 Champ captant de la vallée de la Druance – Demande d'autorisation environnementale et étude d'incidence

*Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de chacune de ces décisions qui leur ont été transmises avec la convocation de la présente séance.*

*Mme la Présidente de séance laisse la parole à M. Pascal MARTIN, conseiller municipal de Vire Normandie et conseiller communautaire, qui a demandé à s'exprimer par mail adressé à Mme la Présidente de séance le 12 décembre 2023.*

M. Pascal MARTIN : « Je voulais intervenir sur le sujet de la santé, je voudrais savoir où en sont les réflexions et surtout les actions de l'Intercom de la Vire au Noireau au sujet de la pénurie des médecins généralistes sur le territoire. Dans deux jours, 6 000 patients vont se retrouver sans médecin généraliste (en plus des 3 800 déjà comptabilisés sur le territoire de l'Intercom) car le Dr JANOT prend sa retraite. Si j'avais pris la mienne, ce serait 10 000 patients sans médecin. Je vous rappelle qu'au mois de novembre, l'UFC-Que Choisir a attaqué l'Etat en justice pour inactions. Que comptez-vous faire ?

Pour ma part, je vais continuer à travailler pour laisser le moins de patients possible au bord de la route, mais seul je ne peux pas tout faire. Il va falloir réagir et vite !

Concernant ce constat de pénurie de médecins sur le territoire rien n'est entrepris et nous allons vers un désert médical. Cette situation est d'autant plus dommage que Mme la 1<sup>ère</sup> Ministre a été élue par les électeurs de notre territoire.

Je suis convaincu qu'il est possible de trouver des solutions pour permettre à des médecins d'exercer sur notre territoire. J'ai appris, par mon réseau, que les élus de l'Intercom de la Vire au Noireau cherchent à mettre en place un certain nombre de solutions, c'est louable, toutefois j'en ai eu de très mauvais échos. Je ne me suis pas rendu aux réunions que vous avez organisées car j'ai privilégié ma patientèle, je vous invite à venir à mon cabinet le matin pour constater le désarroi des patients sans médecin qui cherchent à se faire soigner, ils sont désœuvrés car ils ne savent plus à qui s'adresser. Aussi, il faut que nous réagissions ensemble et que nous trouvions des solutions rapidement.

Nous évoquions, lors de la réunion de la conférence des Maires qui s'est tenue précédemment, l'importance de la réalisation de la diagonale normande qui avait pour but de désenclaver notre territoire. C'est un élément qui permettrait aussi d'attirer les médecins qui rechignent à s'y installer.

Il est nécessaire de tendre vers une équité territoriale en matière de traitement et de soins des patients. Dans le sud, les patients en recherche de soins ont une réponse au jour le jour, ce qui n'est pas le cas pour les patients de notre territoire.

Des solutions existent, on parle du salariat de médecins qui serait porté par la collectivité. Le salariat est effectivement une solution, mais je ne sais pas si c'est celle privilégiée par notre intercom. La commune de Valdallière a d'ailleurs fait ce choix en créant un centre municipal de santé et en salariant deux médecins, ce qui soulage de façon importante la pression sur les médecins de Vire. Ce serait une excellente solution pour d'autres communes. L'autre solution est gouvernementale, encore faut-il avoir le cran d'aller solliciter la 1<sup>ère</sup> Ministre pour lui en parler. Il s'agirait de mettre en place un service civique sanitaire exigeant des jeunes médecins diplômés d'aller travailler dans des zones en tension et des déserts médicaux. Les jeunes médecins sont humanistes, et je pense que rendre service après des études en grande partie financées par l'Etat c'est important. M. Jérôme NURY, député de l'Orne, a parlé d'imposer ce service civique sanitaire aux jeunes médecins, et j'ai entendu que cela allait être pire si on devait l'imposer, mais pire que quoi ? que la situation actuelle ?

Des solutions sont donc possibles mais c'est maintenant qu'il faut les mettre en place, et ce n'est pas en multipliant les réunions d'échanges que l'on va y arriver.

J'ai également appris qu'il serait envisagé que la Clinique de Vire puisse permettre l'installation d'une infirmière et d'un médecin salarié dans leurs locaux, pouvez-vous nous en dire plus ? D'une manière générale, je regrette que les élus de l'Intercom ne puissent pas bénéficier de toutes les informations en amont, lors des commissions de travail. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je vais laisser la parole à mes collègues élus qui sont investis dans les réflexions menées sur ce dossier. Le sujet est prégnant et nous en sommes tous conscients. Je déplore toutefois que ce soit encore aux collectivités locales de trouver des solutions

alors qu'il s'agit d'une mission régalienne de l'Etat. La Région Normandie poste régulièrement des annonces depuis un an pour recruter un médecin du travail ce qui s'avère une démarche sans succès jusqu'alors. »

M. Frédéric BROGNIART : « Je peux vous parler du centre de santé municipal mis en place par la commune de Valdallière. Après une période de rodage nous arrivons à un plateau au niveau de la prise en charge de la patientèle. En ce qui concerne le volet financier nous tendons vers un équilibre entre les dépenses et les recettes. Les actes sont conventionnés avec un rendez-vous tous les quarts d'heure.

Je défends également le projet de la diagonale normande pour désenclaver le territoire, mais ce n'est pas une solution sur laquelle nous pouvons rapidement compter. Nous avons déjà passé un cycle de médecin, si cela ce fait le cas échéant. A l'Intercom, les élus travaillent depuis un an sur le dossier de la santé, nous sommes aller sur le terrain pour voir ce qui ce pratiquait ailleurs dans d'autres territoires. Il n'y a pas de solution magique, nous allons sûrement nous orienter vers du salariat de médecins par la collectivité. Notre territoire est effectivement aux portes d'être considéré comme un désert médical. Nos réflexions concernent pour l'instant la recherche de solutions pour l'installation de médecins généralistes et pas de spécialistes. Nous avons déjà mis en place une solution permettant le prêt à titre gracieux de deux appartements à des internes médecins. Nous arrivons, petit à petit, à construire des choses. L'idée est de renforcer l'exercice de la médecine générale sur Vire, tout en permettant le développement de solutions pour les communes de Landelles-et-Coupigny, Noues-de-Sienne, Souleuvre-en-Bocage et Valdallière. Toutefois dans ce processus de réflexion nous ne sommes pas tout seuls, il y a tout un écosystème à mettre autour de la table. »

M. Pascal MARTIN : « Les gens ont besoin de se soigner, nous ne pouvons pas les laisser sans solution et les ignorer. »

Mme Annie ROSSI : « Nous ne sommes pas responsables de la situation actuelle. Je vous rappelle que c'est aussi une conséquence de la réduction drastique du numerus clausus qui a été décidé en 1971 à la demande des médecins libéraux. Nous faisons donc les frais de choix politiques désastreux. Bien que la suppression du numerus clausus en 2019 ait permis l'augmentation de 13 000 places supplémentaires, les universités fixent le nombre d'accueil des étudiants en fonction de la capacité à enseigner et à proposer des stages aux étudiants.

Sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, et particulièrement sur Vire, nous ne pouvons que regretter que l'accueil de médecins stagiaires par des médecins généralistes ne se soit pas plus développer. Dans leur convention, les Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) et les maisons pluridisciplinaires sont obligés d'accueillir des stagiaires. Il est ainsi constaté que quand des étudiants viennent faire des stages il y a plus de chances qu'ils décident de s'installer sur le territoire qui les a accueilli dans le cadre de leur stage.

Concernant la santé nous constatons les mêmes problématiques au niveau de nombreux pays européens. Nous sommes dans une situation de crise aigüe. Je pense qu'il faut donc rester modeste par rapport à cela.

Les prochaines étapes de nos réflexions consistent à d'une part chiffrer le coût de la solution concernant le salariat de médecins. D'autre part, nous allons également travailler au développement des maisons pluridisciplinaires. Il faut intégrer le fait que la pratique de la médecine généraliste a changé. Les jeunes médecins ne veulent plus exercer seuls au sein d'un cabinet, ils recherchent également un confort de vie avec un temps de travail plus réduit, et c'est aussi une profession qui se féminise de plus en plus. Nous avons lancé une maîtrise d'œuvre sur le PSLA de Vire pour y réaliser l'extension du bâtiment. La commune de Souleuvre-en-Bocage va créer une maison pluridisciplinaire, ce projet est conditionné par l'installation de minimum deux médecins, j'étais encore en négociation hier à ce sujet. Concernant la commune de Noues-de-Sienne, il est prévu d'y installer une antenne du PSLA de Vire.

Dans nos réflexions nous nous appuyons sur ce qu'a fait l'agglomération de Lisieux en la matière et qui a su instaurer une vraie dynamique. Il y a également une forte mobilisation de la Clinique et de l'Hôpital de Vire qui oeuvrent ensemble à la recherche de solutions. Il émerge un certain nombre de réflexions qui pour le moment sont confidentielles et que nous ne pouvons pas divulguer, dont notamment la prise en charge des soins non programmés par la Clinique pour désengorger les urgences de l'hôpital. Certains territoires contribuent fortement aux recherches de solutions, ainsi l'agglomération de Lisieux a par exemple versé une subvention de 200 000 € aux services des urgences de l'hôpital, ce qui montre l'engagement de cette collectivité territoriale.

Modestement nous essayons de faire en sorte que tout l'écosystème autour de la santé sur le territoire travaille et réfléchisse ensemble. Nous allons donc chiffrer toutes ces solutions pour préparer le budget 2024, il y aura peut être la possibilité d'aller chercher des subventions mais il faut aussi envisager le recours à la fiscalité. Des décisions politiques devront être prises. Courant janvier nous inviterons tous les médecins du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau à une réunion pour discuter des solutions qui vont être mises en place, et aussi présenter le diagnostic de territoire qui a déjà été réalisé. D'autres sujets devront également être abordés rapidement comme le maintien des personnes âgées à domicile ou la santé mentale, le taux de suicide sur le territoire est important par rapport aux autres territoires.

Enfin, le gouvernement a lancé un appel à projet sur les medicobus, il y en aura 8 en Normandie dont 3 en Seine Maritime et 1 dans le Calvados. Concernant le Calvados, aucune collectivité n'a répondu à cet appel à projet pour le moment mais il y aura une deuxième vague en juin. Nous avons choisi de laisser la porte ouverte concernant la mise en place de cette solution car si nous arrivons à salarier des médecins nous pourrions envisager de travailler sur cette option. Il ne faut pas se fermer des portes. »

M. Pascal MARTIN : « L'agglomération de Lisieux était dans un état pire que notre territoire sur le volet de la santé et elle a su mettre en place de bonnes solutions. J'ai été mis au courant concernant l'idée de la prise en charge des soins non programmés par la Clinique, c'est une bonne chose, au moins en tant que médecins nous aurons une solution à proposer à nos patients. Le centre municipal de santé mis en place par la commune de Valdallière est également une bonne solution. »

Mme Annie ROSSI : « Des praticiens exerçant dans les domaines de la chirurgie vasculaire et de la psychiatrie sont aussi susceptibles de s'installer sur Vire en consultation libérale. Nous sommes sur tous les fronts. L'avancée importante pour laquelle je reste très optimiste est effectivement celle concernant une entente entre la Clinique et l'Hôpital de Vire pour les soins non programmés. La Clinique fait beaucoup d'effort afin de trouver des solutions permettant de partager des temps de présence des praticiens entre les établissements d'Avranches et de Vire. Il y a aussi une autre réflexion entre l'Hôpital et la Clinique de Vire concernant la traumatologie ; il faut leur donner du temps et les laisser travailler ensemble. »

M. Frédéric BROGNIART : « Je remercie Annie (ROSSI) car elle passe au moins une vingtaine d'heures par semaine sur la gestion de ce dossier. Ce qui est agréable c'est que nous ayons réussi à mobiliser et à réunir les praticiens du territoire autour d'une volonté commune de travailler ensemble et dans le même sens. Chacun est conscient du constat, retrouver un confort de travail permettra aussi aux praticiens d'alléger leur stress quotidien. »

M. Pascal MARTIN : « J'ai appris ces quelques informations par des bruits de couloir de mon réseau, il est nécessaire que vous fassiez part de votre travail aux médecins et aux élus du territoire. Nous pourrions ainsi rassurer et donner des informations à la population. Il convient de communiquer sur ces avancées et d'expliquer qu'un travail est en cours de réalisation pour trouver des solutions. »

M. Serge COUASNON : « Ce qui est gênant c'est que vous travailliez uniquement entre élus. Dans l'article 5 du règlement intérieur de l'Intercom de la Vire au Noireau, il est dit que :

*Le Bureau pourra également faire appel autant que de besoins à toutes personnes qualifiées (Vice-président des commissions, techniciens, intervenants extérieurs...) susceptibles d'apporter un éclairage technique des dossiers qui lui seront soumis pour avis*

Aussi, vous pourriez associer des praticiens aux réflexions menées par les élus du Bureau, comme par exemple M. Michel ROCA, ex conseiller départemental du Calvados et médecin généraliste qui exerçait sur le territoire, qui pourrait apporter de son temps libre et son expertise pour faire évoluer les réflexions.

Je vous rappelle quand même que nous avons assisté à une erreur stratégique majeure concernant le regroupement du service des urgences à la Clinique de Vire. Nous avons réussi à obtenir l'accord favorable de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des conseils de surveillance des deux établissements la Clinique et l'Hôpital concernant ce regroupement, mais c'est la fronde des médecins libéraux du territoire, hostiles à ce projet, qui a empêché cela ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Nous sommes arrivés à un moment où nous devons surtout discuter et trouver des solutions en se mettant tous autour d'une table afin de travailler ensemble. Ce n'est certainement pas le moment de s'apitoyer sur ce qui s'est passé. Quand le train est passé il est passé. »

Mme la Présidente de séance indique qu'il convient désormais de poursuivre par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

## Relevé des décisions prises et transcription des débats

### **A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**

**(Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)**

#### **D2023-12-7-1 : Comité Syndical du SIRTOM – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau**

Faisant suite :

- à la démission de M. Gérard MARY de ses mandats de conseiller municipal de Vire Normandie et de conseiller communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- à la démission de M. Jean-Pierre MOURICE, formulée par mail en date du 10 décembre 2022, de l'ensemble de ces représentations au sein des instances de l'Intercom et partenaires de l'Intercom,

**il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de procéder à la désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein du Comité Syndical du SIRTOM, en lieu et place de M. Gérard MARY et de M. Jean-Pierre MOURICE qui avaient été désignés par le Conseil communautaire pour siéger au sein de cette instance par délibération n°D2020-7-2-7 du 16 juillet 2020.**

Mme la Présidente de séance rappelle que ces désignations sont soumises aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L5211-1.

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.**

**Mme la Présidente de séance invite les candidats à se déclarer et informe les conseillers communautaires de la candidature déjà reçue pour l'un des postes à pourvoir :**

- Mme Gislaine MARIE (Maire de la commune de Pontécoulant et conseillère communautaire, représentante du pôle de proximité de Condé) se déclare candidate en séance.
- M. Michel LELARGE (conseiller municipal de la commune de Vire Normandie) dont la candidature a été soumise par la commune de Vire Normandie.

**Mme la Présidente de séance demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

*Mme la Présidente de séance demande s'il y a des remarques et/ou observations.*

*Il n'y a aucune intervention.*

**Mme la Présidente de séance indique qu'une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir Mme Gislaine MARIE et M. Michel LELARGE sont donc désignés pour siéger en qualité de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au sein du Comité Syndical du SIRTOM, en lieu et place de M. Jean-Pierre MOURICE et de M. Gérard MARY.**

(Rapporteur : M. Régis DELIQUAIRE)

**D2023-12-7-2 : Opération de programme n°200 – « opération foncière pour le siège communautaire » : Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site du Révotel**

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre
- D'approuver les critères d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- D'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

**Débats :**

M. Régis DELIQUAIRE : « C'est un dossier auquel il faut que nous puissions travailler rapidement maintenant pour que les équipes soient dans les locaux à la mi 2025. Je propose à ceux d'entre vous qui le souhaitent d'aller visiter ces locaux un samedi matin. Je m'engage à revenir vers vous régulièrement et je serai ouvert à toute proposition bien évidemment. »

M. Serge COUASNON : « Merci pour cet effort d'ouverture soudain. La visite des locaux que tu proposes c'est bien mais encore aurait-il fallu faire cette proposition avant que le Conseil communautaire soit amené, au mois de mars 2023, à délibérer pour l'inscription budgétaire. Je rappelle que le dossier a été présenté au Bureau le 20 mars 2023 et que l'inscription budgétaire a été présentée et votée par le Conseil communautaire le 30 mars 2023. J'émet de réels doutes concernant le fait que le service des domaines de l'Etat, consultés par la collectivité et ayant rendu un avis le 30 mars 2023, se soit réellement déplacé sur le terrain pour visiter ce bâtiment afin de rendre cet avis. Le service des domaines a plutôt rendu son avis sur la base du déclaratif présentée par la collectivité. La visite de ces locaux par les élus aurait au moins permis au Conseil communautaire de voter de façon responsable et éclairée. Pour moi c'est un souci, car les élus communautaires qui constituent la majorité de l'assemblée délibérante n'ont pas été associés et je souhaite que cela ne se reproduise pas à l'avenir. Je note toutefois les efforts que tu fais pour nous associer sur ce projet à l'avenir, mais il ne faudrait pas que cela reste des paroles en l'air. Je remercie Catherine (GOURNEY-LECONTE) d'avoir fait le nécessaire pour disposer des informations que j'avais sollicitées auprès d'elle sur ce dossier. Les délibérations sont votées favorablement mais quand il y a des réticences il faut aussi en tenir compte. »

M. Régis DELIQUAIRE : « Ceux qui me connaissent savent que quand je prends des engagements je m'y tiens. »

M. Sylvain DELANGE : « Sur la forme plus que sur le fonds, je me permets d'intervenir pour dire que certes la parole est libre dans cette assemblée mais que toutefois la presse et le public sont présents. Or, depuis l'ouverture de séance, nous avons pu entendre, lors des interventions de certains élus, des propos manquant de tact concernant des catégories sociales de la population qui représentent les français. Il convient d'avoir une certaine mesure en la matière. Cela permettrait d'éviter d'avoir des problèmes et aussi de gagner en efficacité. »

Mme Annie ROSSI : « Avant de prendre ma retraite, j'étais la directrice générale des services de la commune de Vire Normandie et je sais l'importance que cette question du siège revêtait auprès des personnels depuis la création de l'Intercom. Aussi, je vous remercie pour l'ensemble du travail qui a pu être mené sur ce dossier. »

*Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b><u>Vote ordinaire à main levée :</u></b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstention :	<b>1</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

## B. Finances, Marchés Publics, Moyens Généraux et Ressources Humaines

### ➤ Finances, Marchés Publics et Moyens Généraux (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

#### D2023-12-7-3 : Demandes de subvention 2023

##### a) Comice Agricole Intercantonal de Vassy

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux, Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau Communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 1 500 € au Comice agricole intercantonal de Vassy pour l'année 2023.

#### Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

##### b) Association 2ème Vie, 2ème Chance

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023, de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 29 novembre 2023, et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 6 000 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement à l'association 2<sup>ème</sup> Vie 2<sup>ème</sup> Chance pour l'année 2023 ; étant précisé que la part investissement sera inscrite au compte 20421 en décision modificative.

#### Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

#### D2023-12-7-4 : Décisions Modificatives

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir débattre et voter les décisions modificatives et d'autoriser les inscriptions présentées.

##### a) Budget Principal : Décision Modificative n°1

#### Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### b) Budget Annexe « Ateliers-Relais » : Décision Modificative n°3

##### Débats :

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### c) Budget Annexe « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) » : Décision Modificative n°2

##### Débats :

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

#### d) Budget Annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) » : Décision Modificative n°1

##### Débats :

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

e) **Budget Annexe « Zone Industrielle de La Papillonnière » - Décisions Modificative n°1**

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

f) **Budget Annexe « Parc d'Activités La Papillonnière 2 (PIPA) » - Décision Modificative n°1**

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

g) **Budget Annexe « Autres Zones d'Activités Economiques (ZAE) » - Décision Modificative n°1**

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-5 : Fermeture du Budget Annexe « La Douitée »**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est ainsi demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la clôture du Budget Annexe « La Douitée » au 31 décembre 2023.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE
------

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-6 : Procès-verbal de mise à disposition du patrimoine lié au Pôle de Santé « Le Colombier » de Vire et du transfert des dépôts de garantie**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est ainsi demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'état de l'actif établi par la commune de Vire Normandie au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, et présenté aux conseillers communautaires,
- d'autoriser Mr le Président, ou son représentant, à signer le procès-verbal qui fera l'objet d'une délibération concordante entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie,
- prendre acte que la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau procéderont aux écritures comptables nécessaires au transfert de ce patrimoine.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE
------

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-7 : Transfert de mise à disposition des aires d'accueil des gens du voyage de Vire Normandie et de Condé-en-Normandie**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est ainsi demandé au conseil communautaire :

- d'approuver l'état de l'actif, présenté aux conseillers communautaires, pour l'aire d'accueil de Condé-en-Normandie,
- d'autoriser Mr le Président, ou son représentant, à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens de la commune de Condé-en-Normandie à la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau dans le cadre du transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » (projet présenté aux conseillers communautaires), objet d'une délibération concordante entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Condé-en-Normandie,
- prendre acte que la commune de Condé-en-Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau régulariseront les écritures comptables nécessaires au transfert de ces patrimoines.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-8 : Systèmes d'information – Convention de prestation de services**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire :

- de décider l'adhésion de l'Intercom de la Vire au Noireau à la convention de prestation de services des systèmes d'information de la commune de Vire Normandie ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention dont le projet est présenté aux conseillers communautaires ainsi que tout document s'y rapportant.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-9 : Règlement de la commande publique**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Bureau communautaire d'approuver le règlement de la commande publique tel que présenté aux conseillers communautaires.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-10 : Règlement budgétaire et financier**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le règlement budgétaire et financier tel que présenté aux conseillers communautaires.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Ressources Humaines (Rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

**D2023-12-7-11 : Evolution d'un emploi d'agent d'entretien de 9h à 11h**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de :

- décider de créer l'emploi d'agent d'entretien permanent d'adjoint technique à 11 heures par semaine ;
- de décider d'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs présenté aux conseillers communautaires ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi est inscrit au budget.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-12-7-12 : Approbation du plan et du règlement de formation**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- d'approuver le plan de formation et le règlement de formation tels que présentés aux élus communautaires ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-12-7-13 : Approbation du règlement sur les frais de déplacements**

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 22 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- d'adopter le règlement sur les frais déplacements tel que présenté aux conseillers communautaires ;
- de prendre acte que ce présent règlement sur les frais de déplacement remplace la version du règlement approuvée par délibération du Conseil Communautaire n°D2022-9-6-10 du 29 septembre 2022 ;

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-12-7-14 : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) – Abrogation de la délibération n°D2023-9-5-10 du 28 septembre 2023**

Une délibération concernant les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) avait été soumise au Conseil communautaire réuni le 28 septembre 2023 sur demande du trésorier qui menaçait de suspendre le versement des heures supplémentaires car le titre de l'emploi devait figurer dans la délibération.

Suite à la notification au contrôle de légalité, Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire a adressé, en date du 16 novembre 2023, à l'attention de M. le Président de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, une lettre d'observation sur la délibération n°D2023-9-5-10 du 28 septembre 2023 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

L'observation formulée porte sur les modalités de contrôle des heures supplémentaires. Il est ainsi rappelé les dispositions de l'article 2 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires qui précisent que :

*« des indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées, dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, aux fonctionnaires de catégorie C et aux fonctionnaires de catégorie B »*

et que leur versement

*« est subordonné à la mise en œuvre par leur employeur de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires qu'ils auront accomplies. »*

Une dérogation est possible *« s'agissant des personnels exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, un décompte déclaratif contrôlable peut remplacer le dispositif de contrôle automatisé. Un décompte déclaratif peut également être utilisé pour les sites dont l'effectif des agents susceptibles de percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est inférieur à 10. »*

L'article 6 de la délibération n°D2023-9-5-10 du conseil communautaire du 28 septembre 2023 précisait que : *« La réalisation des heures supplémentaires est comptabilisée au moyen d'une fiche de suivi instruite et validée par le supérieur hiérarchique. »*

La lettre d'observation de Mme la Sous-Préfète indique qu'en l'espèce, le mode de contrôle via une fiche de suivi ne répond pas à l'exigence réglementaire précitée en ce qu'il ne permet pas un contrôle automatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires accomplies. A ce titre, Mme la Sous-Préfète demande à l'Intercom de la Vire au Noireau de rapporter la délibération n°D2023-9-5-10 du conseil communautaire du 28 septembre 2023 dans les deux mois, à réception de la lettre d'observation.

Suivant l'information faite aux membres du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de l'abrogation de la délibération n°D2023-9-5-10 du 28 septembre 2023.

**Débats :**

M. Régis PICOT : « Nous rencontrons la même difficulté pour la commune de Vire Normandie. Nous avons sollicité un rendez-vous auprès de Mme la Sous-Préfète à ce sujet pour la commune. La mise en place de moyens de contrôle automatisé représente un investissement coûteux, d'une part en termes d'acquisition du matériel et d'autre part en termes de main d'œuvre pour la gestion. De plus, cela risque également de réactiver des tensions dans le dialogue social avec les personnels. S'il le faut, nous solliciterons également un rendez-vous auprès de M. le Député pour qu'il puisse intervenir sur le volet de la Loi. Je ne vois pas pourquoi l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie devraient mettre en place des moyens de contrôle automatisé alors qu'après renseignement pris il s'avère que de nombreuses collectivités n'ont pas mis en place ces moyens de contrôle automatisé. Si on l'impose à nos deux collectivités il faut aussi le faire appliquer par toutes les communes et collectivités de Normandie. »

M. Gilles FAUCON : « Si vous arrivez à obtenir un rendez-vous auprès de la Sous-Préfète, je veux bien vous accompagner. »

Mme Nicole DESMOTTES : « Nous avons des agents sérieux et travailleurs, et la mise en place de ce genre de moyens de contrôle peut être ressenti comme une perte de confiance. »

M. Serge COUASNON : « Il conviendrait de consulter l'union amicale des Maires sur ce sujet. »

M. Frédéric BROGNIART : « Si on retire la délibération du 28 septembre 2023, on ne pourra de toute façon pas payer les heures supplémentaires réalisées par les agents. En effet, à la base c'est le trésorier qui avait demandé la prise de cette délibération pour pouvoir procéder au paiement des heures supplémentaires. »

Mme Nathalie BOUILLARD : « Je doute que le montant dû au titre des heures supplémentaires soit aussi important, l'indemnisation peut sembler-t-il attendre. »

M. Gilles FAUCON : « Si les agents ne sont pas payés on va vers un conflit social certain. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Là n'est pas la question, il faut pouvoir payer les heures supplémentaires dues à nos collaborateurs, c'est normal. »

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de l'abrogation de la délibération n°D2023-9-5-10 du 28 septembre 2023.*

**Le Conseil Communautaire prend acte de l'abrogation de la délibération n°D2023-9-5-10 du 28 septembre 2023.**

**Toutefois, et à l'unanimité, les membres du Conseil communautaire demandent à ce qu'un courrier soit adressé à Mme la Sous-Préfète afin de solliciter un délai maximal de quatre mois pour la mise en place d'un système de contrôle.**

## C. Environnement

### ➤ Petit et Grand Cycle de l'Eau (Rapporteur : Mme Valérie DESQUESNE)

#### **D2023-12-7-15 : Projet de restauration hydro-morphologique d'un affluent de la Souleuvre**

**Suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 27 septembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire :**

- d'approuver le projet de restauration hydromorphologique présenté,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute les pièces nécessaires à la parfaite exécution de ce projet dont les dossiers réglementaires et les conventions de travaux avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la consultation nécessaire au choix du prestataire devant réaliser ces travaux,
- d'autoriser, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces du marché de travaux lié à ce projet, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce marché.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% du montant total TTC des travaux, pour la réalisation de ce projet et à signer tous les documents y afférents.

**Débats :**

M. Gilles MALOISEL : « Au regard de l'épisode de pluies abondantes que nous avons connu dernièrement il y a eu assez peu de débordement des rivières, ce qui n'est pas le cas dans d'autres régions où des villages ont été complètement inondés. Ceci traduit bien l'importance de l'entretien des cours d'eau et est aussi significatif d'une utilisation des deniers publics à bon escient sur notre territoire. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Mobilité (Rapporteur : M. Guy VELANY)**

**D2023-12-7-16 : Signature d'avenants avec la SNCF Gares et Connexions – Prolongement jusqu'au 31 décembre 2024 des conventions pour l'exploitation du guichet de la gare de Vire**

Il s'agit de prolonger les conventions avec la SNCF Gares & Connexions jusqu'au 31 décembre 2024. Les 3 conventions sont fusionnées pour simplifier en deux conventions :

- Une convention pour formaliser le Tour de Gare ;
- Une convention pour les engagements respectifs de l'intercom de le Vire au Noireau et de la SNCF concernant la gestion opérationnelle de la gare.

Suivant les avis favorables de la commission « Mobilité » réunie le 15 septembre 2023 et du Bureau Communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants des conventions visant au prolongement des deux conventions avec SNCF Gares et Connexions (dont les projets sont présentés aux conseillers communautaires), ainsi que tout document y afférent.

**Débats :**

M. Guy VELANY : « Je vous apporte l'information que le hall de la gare de Vire est désormais ouvert sur la pause méridienne, en dehors des dimanches et jours fériés. »

M. Sylvain DELANGE : « Pour faire un peu d'histoire, le rapport de la commission parlementaire présidée par M. Philippe DURON, ancien Président du Conseil Régional de Basse-Normandie et Président de la commission chargée de prioriser pour le Gouvernement les projets d'infrastructure de transport, évoquait la fermeture de la ligne Paris-Granville, ainsi que des axes Caen-Rennes et Caen-Le Mans. Ce rapport préconisait notamment la fermeture de ces lignes ferroviaires décrites comme déficitaires. Toutefois, le gouvernement n'a pas donné suite en raison de l'intervention du Ministère de la Défense qui a argumenté du fait que, dans le cas d'un conflit armé, ces lignes ferroviaires permettraient de transporter du matériel et des contingents. Le Ministère de la Défense a donc empêché la fermeture de ces lignes ferroviaires et a dit qu'elles resteraient maintenues quel qu'en soit le prix pour le contribuable.

Je me réjouis des chiffres concernant l'augmentation de la fréquentation de la gare de Vire toutefois j'ai le sentiment que nous assistons au chant du Cygne, car le Conseil Régional envisage d'autoriser le détournement de la ligne Paris-Granville par Caen, c'est un véritable problème pour le maintien de la gare de Vire. Surtout quand nous évoquons, tout à l'heure, le désenclavement du territoire qui nous fait défaut pour ne pas connaître le sort d'un désert médical. J'ai un peu l'impression qu'à terme c'est la mort annoncée de la Ville de Vire. »

M. Serge COUASNON : « Il y a déjà la suppression des TER sur le tronçon Argentan-Granville. »

M. Régis PICOT : « Je partage l'inquiétude qui a été soulevée pour la Ville de Vire et pour le sort de la liaison ferroviaire Paris-Granville. Nous entendons parler que le Conseil Régional est en train de réfléchir à une possible suppression des doubles voies ferroviaires. Alors cela tombe bien que tu présides cette séance Catherine (GOURNEY-LECONTE) car je vais pouvoir t'interroger sur ce sujet en ta qualité de Vice-Présidente à la Région. Supprimer les doubles voies ferroviaires ce serait revenir un siècle en arrière dans un contexte environnemental où l'on préconise de favoriser le développement du transport sur rail ! La ligne Paris-Granville connaît de nombreux problèmes, notamment à cause des retards, dus à l'entretien des voies et aux feuilles mortes, mais elle constitue une réelle bouffée d'oxygène pour notre territoire. J'espère Catherine (GOURNEY-LECONTE) que tu vas te battre contre ce projet envisagé par la Région Normandie. Je vous propose d'écrire au Président de Région, M. Hervé MORIN, en lui indiquant qu'au lieu de penser à mettre cette double voie en voie unique c'est peut-être l'entrée de la gare de Granville qu'il faudrait penser à réaménager. Il y a beaucoup d'usagers qui transitent par la gare de Vire et qui achètent leurs tickets au guichet de cette gare, la preuve en est l'augmentation des chiffres de la fréquentation. Ce serait une véritable catastrophe si la ligne Paris-Granville devait passer en voie unique. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Nous sommes tous attachés au sort de cette ligne. Je n'ai pas pour habitude de répondre sans connaître tous les tenants ou aboutissants des dossiers, toutefois

je m'engage à aller échanger avec mes collègues du Conseil Régional pour pouvoir répondre concrètement à vos interrogations. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Déchets/Déchèteries (Rapporteur : Mme Coraline BRISON-VALOGNES)**

**D2023-12-7-17 : Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2022**

Suivant la présentation faite à la Conférence des Maires élargie à la Commission Générale réunie le 14 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau, du SEROC et du SIRTOM Flers-Condé, pour l'exercice 2022.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2022.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau, du SEROC et du SIRTOM Flers-Condé pour l'exercice 2022.**

**D2023-12-7-18 : Gestion des déchets – Tarifs 2024**

**a) Accès aux déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau**

Suivant les avis favorables de la Commission « Déchets Ménagers » réunie le 29 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser l'application des tarifs 2024 d'accès des socioprofessionnels pour les déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau tels que présentés :

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**b) Redevance incitative pour le territoire de Soulevre-en-Bocage (Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 29 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- de fixer les tarifs de la redevance tels que présentés, en appliquant une évolution de ces tarifs à hauteur de 6% par rapport à l'année 2023 ;
- de maintenir les conditions de facturation pour 2024

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**c) Redevance spéciale pour le territoire de Vire Normandie (Budget Annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets ménagers et assimilés » réunie le 29 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le tarif 2024 de la redevance spéciale à 0,06 € le litre.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-12-7-19 : Marché Public – Location longue durée de deux camions grue**

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 29 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à lancer la consultation,
- d'approuver les modalités de passation du marché de location longue durée pour deux camions grue de 26 tonnes avec benne compactrice à déchets et pince kinshoffer,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les pièces des marchés de Location longue durée pour deux camions grue de 26 tonnes avec benne compactrice à déchets et pince kinshoffer et tout document y afférent.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-20 : Conventionnement des filières « Articles de Bricolage et Jardin » et « Jouets » avec l'Eco-organisme agréé Ecomaison**

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 29 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023 , il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Ecomaison pour les filières « Jouets » et « Articles de Bricolage et Jardin », dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-21 : Conventionnement de la filière « outillages du peintre » avec l'Eco-organisme agréé ECODDS**

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 29 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023 , il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec ECODDS pour la filière « Déchets d'Outillages du Peintre », dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-22 : Mise à jour du règlement intérieur des déchèteries**

Suivant les avis favorables de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 29 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser la mise à jour du règlement intérieur, approuvé par la délibération n°D2021-9-5-7 du 23 septembre 2021, en y intégrant les rédactions des paragraphes telles que présentées.

**Débats :**

M. Alain DECLOMESNIL : « Il est fait mention de la gratuité pour les personnes physiques, cela sous-entend qu'un usager de la commune déléguée de Montchamp (commune de Valdallière), par exemple, peut déposer gratuitement ses déchets dans les déchèteries gérées par le SEROC sur le territoire de l'Intercom ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Non, il y a effectivement une erreur dans la rédaction de ce paragraphe. Nous allons rectifier pour indiquer que la gratuité concerne l'accès pour les personnes physiques aux déchèteries du territoire gérées par le SEROC uniquement, nous nommerons quelles sont les communes concernées. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D. Urbanisme et Habitat**➤ **Urbanisme (Rapporteur : M. Marc GUILLAUMIN)****D2023-12-7-23 : Commission Régionale sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)****a) Avis du Conseil Communautaire sur la composition de la commission Régionale ZAN**

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur la composition de la « commission régionale ZAN » proposée par la Région Normandie.

**Débats :**

M. Jean TURMEL : « J'ai eu des échanges avec de nombreux élus sur la Loi ZAN, tous sont en colère et vent debout contre cette Loi. Le réflexe que nous avons c'est celui d'aller siéger au sein de cette commission pour pouvoir exprimer notre mécontentement. Or, pour ma part, je suis convaincu qu'il faut refuser de siéger au sein de cette commission pour montrer notre désaccord. Il faut aussi convaincre nos collègues élus des autres territoires de ne pas y siéger non plus. C'est comme cela que nous exprimerons fermement notre rejet de cette Loi ZAN. »

M. Serge COUASNON : « C'est la mort des territoires ruraux, surtout parce qu'il y a de fortes chances que les élus retenus pour siéger au sein de ladite commission ne soient pas ceux des territoires ruraux mais plutôt des élus de l'agglomération de Caen. »

M. Jean TURMEL : « Oui et cela va encore accroître la fracture entre les territoires. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Je ne suis pas sûr que la politique de la chaise vide soit la bonne solution. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une Loi ! Nous devons faire un choix entre la proposition de constitution proposée par la Région Normandie ou celle proposée dans le cadre de la Loi. »

M. Lucien BAZIN : « Si effectivement nous ne prenons pas part au débat pour exprimer notre point de vue, le risque c'est que ce soit l'Etat qui gère les choses directement. »

M. Jean TURMEL : « S'il n'y a personne pour gérer la mécanique, les représentants de l'Etat vont être très embêtés et ils ne pourront faire ce qu'ils veulent. »

Mme Colette JOUAULT : « Que sont les représentants de l'AROPA ? »

Mme Annie ROSSI : « Ce sont les représentants des ports maritimes : Rouen, Le Havre etc.... »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

Résultats du vote					
Vote ordinaire à main levée :					
Favorables :	0	Défavorables :	43	Abstentions :	9
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire émettent un avis défavorable à la composition de la commission régionale au regard de la faiblesse de la représentation du bloc local et mandate M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, pour transmettre l'avis du Conseil communautaire auprès des services de la Région Normandie.

**b) Désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau à la commission régionale ZAN**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme & Habitat » réunie le 21 novembre 2023 et du Bureau Communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable à la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau pour sa participation à la commission régionale qui sera en charge de la question du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) quelle qu'en soit sa composition ;

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

Résultats du vote					
Vote ordinaire à main levée :					
Favorables :	43	Défavorables :	0	Abstentions :	9
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

A l'unanimité, les membres du Conseil communautaire émettent un avis favorable à la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau pour sa participation à la commission régionale qui sera en charge de la question du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) quelle qu'en soit sa composition.

**c) Proposition de candidature des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau à la commission régionale ZAN**

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant qui représenteront l'Intercom de la Vire au Noireau dans le cadre de cette candidature et de la commission le cas échéant.

**Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations**

Mme la Présidente de séance rappelle que ces désignations sont soumises aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente de séance informe les conseillers communautaires que les élus suivants ont d'ores et déjà fait acte de candidature pour les postes à pourvoir :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Lucien BAZIN	M. Marc GUILLAUMIN

**Mme la Présidente de séance demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

*Mme la Présidente de séance demande s'il y a des remarques et/ou observations.*

M. Serge COUASNON : « Ne serait-ce pas plutôt à toi Marc (GUILLAUMIN) d'être membre titulaire au sein de cette commission ? »

M. Marc GUILLAUMIN : « Je te remercie de ta sollicitude, mais je pense qu'il faut que ce soit quelqu'un qui connaisse bien le territoire et c'est pourquoi je soutiens la candidature de Lucien (BAZIN), je serai pour ma part, en tant que membre suppléant, un soutien en matière d'urbanisme. »

M. Serge COUASNON : « Ce qui me pose un problème c'est le cumul des mandats de certains élus. »

**Mme la Présidente de séance indique qu'une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, M. Lucien BAZIN et M. Marc GUILLAUMIN sont donc désignés, respectivement en tant que membre titulaire et membre suppléant, pour siéger à la commission régionale ZAN pour y représenter l'Intercom de la Vire au Noireau.**

**D2023-12-7-24 : Débat annuel sur la politique de l'urbanisme 2023**

Faisant suite à la présentation réalisée en conférence des Maires qui s'est tenue le 14 décembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les politiques locales de l'urbanisme pour l'année 2023.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose au Conseil Communautaire de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les politiques locales de l'urbanisme pour l'année 2023.*

**Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat sur la politique locale d'urbanisme 2023.**

*M. Régis PICOT quitte la séance du Conseil Communautaire. A compter de son départ, M. Régis PICOT donne procuration de vote à Mme Annie ROSSI.*

- **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

**D2023-12-7-25 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) : Versement de subventions**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 21 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 10 630 € ; étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

**VOTE****Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-12-7-26 : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 21 novembre 2023 et du Bureau Communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement de la subvention présentée, au vu des factures

acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 250 € ; étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-12-7-27 : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) – Renouvellement de la Convention avec Biomasse Normandie**

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 21 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la Convention avec Biomasse Normandie, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que toutes pièces contractuelles s'y rapportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2024.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**E. Attractivité du Territoire**

- Développement Economique (Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

**D2023-12-7-28 : Mobi Pro – Signature d'un avenant n° 1 à la convention avec l'association Mobylys relative à l'animation du dispositif**

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 8 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec Mobylys l'avenant n° 1 à la convention du 28 novembre 2022, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, modifiant le coût hebdomadaire des prestations de Mobylys dans le cadre de l'animation du dispositif Mobi Pro.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-29 : Commune de Vire Normandie – Requalification du parc d'activités économiques Le Gast – Acquisition d'une emprise foncière auprès de la SAS THIBAUT**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023 et de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 6 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'acquisition de l'emprise de voie verte de 362 m<sup>2</sup> prise sur la parcelle BB n° 48 aux conditions mentionnées,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition auprès de l'Office Notarial Virois ainsi que tout document relatif à cette mutation.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-30 : Commune de Vire Normandie (commune déléguée de Vire) – Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) en vue de la conduite d'une étude de pré-faisabilité urbaine sur le site Butagaz**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 4 décembre 2023 et de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 6 décembre 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) la convention, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, relative à la conduite d'une étude flash de pré-faisabilité urbaine sur le site Butagaz situé sur la commune de Vire Normandie – parc d'activités La Ruaudière, ainsi que tout document relatif à la conduite de cette étude.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

*Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.*

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**D2023-12-7-31 : Dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires)****a) Mise en place du dispositif ACTe**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023 et de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 6 décembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en place du dispositif ACTe sur une durée de 3 ans (2024-2026) par l'Intercom de la Vire au Noireau, et les 9 communes concernées : Campagnolles, Condé en Normandie, Landelles-et-Coupigny, Noues-de-Sienne, Saint-Denis-de-Méré, Souleuvre-en-Bocage, Terres-de-Druance, Valdallière et Vire Normandie ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette opération.

**Débats :**

M. Serge COUASNON : « Ce dispositif ne fait-il pas double emploi avec l'observatoire du commerce ? »

M. Lucien BAZIN : « Non, c'est une suite apportée au dispositif du FISAC, là nous sommes réellement sur de l'accompagnement à la réhabilitation de commerces existants sur le territoire. Ce dispositif est cumulable avec les différentes aides allouées par le département. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Ce qui est intéressant c'est l'effet levier apporté par la Région Normandie dans le cadre de ce dispositif. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**b) Cofinancement par les communes membres**

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 16 octobre 2023 et de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 6 décembre 2023, il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de financement présenté et sa répartition par commune, qui sera soumis à délibération concordante pour les communes concernées ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette opération.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>52</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

**D2023-12-7-32 : Condé-en-Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail pour l'année 2024**

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 4 décembre 2023, il est proposé au conseil communautaire de donner un avis sur les ouvertures dominicales mentionnées au titre de l'année 2024 sur le territoire de Condé-en-Normandie.

**Débats :**

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente de séance propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil Communautaire et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous, ainsi que de passer de belles fêtes de fin d'année. »

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h20.**

Signatures de  
**M. Gilles MALOISEL**  
Secrétaire de séance




Signature de  
**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Présidente de séance



**Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr> ; rubrique des « actes administratifs ») : 19 FEV. 2024**

**Le présent procès-verbal est consigné au registre.**

**Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :**

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.

